

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

62

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Gestion du lieu d'accueil de l'Antenne Municipale de Lutte Contre les Discriminations - Convention passée entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or - Renouvellement - Demandes de subventions

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a décidé la constitution de la commission extra-municipale de lutte contre les discriminations.

Sa mission est de définir les grands axes des actions de la Ville dans ce domaine : accès aux services publics, emploi, logement, éducation, loisirs, culture, etc. Elle s'appuie sur les acteurs de terrain en matière de prévention au travers d'actions de communication (supports, site internet, guide, document grand public, campagne d'affichage, conférence de presse, etc.) mais aussi de manifestations ludiques dont l'objet est d'expliquer son rôle.

Un lieu d'accueil a été mis en place afin de recevoir et aider les victimes de discriminations. Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion de ce lieu, qui a ouvert ses portes début juin 2009, à la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or par convention arrivée à expiration le 31 décembre 2011.

La Ligue de l'Enseignement-Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or a annoncé son intention de développer notamment les actions suivantes :

- accueillir et accompagner les personnes qui s'estiment victimes de discriminations,
- informer les personnes victimes de discriminations sur leurs droits,
- diriger les personnes reçues vers des avocats ou vers des associations compétentes,
- saisir la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE),
- recourir à une médiation si les parties y consentent,
- aider les victimes à faire appel aux juridictions pénales et civiles,
- prévention :
 - par des actions éducatives en direction des jeunes et des adultes,
 - par l'information du grand public
 - par des actions de sensibilisation des relais sociaux.

Est également prévu le soutien aux victimes de discriminations par un accompagnement et une médiation en liaison avec les associations dijonnaises et la plate-forme de lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, un groupe d'appui (composé de quatre membres de la commission extra-municipale) pourra être sollicité.

Par ailleurs, l'ouverture récente du centre de ressources « égalité-diversité » installé dans les mêmes locaux va permettre l'instauration de complémentarités entre l'AMACOD et la Ligue de l'Enseignement.

Compte tenu de la qualité de ce programme d'actions, il est proposé de renouveler la convention passée entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or pour une période de trois ans, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

A titre complémentaire, il est proposé de solliciter des partenaires tels que l'Union Européenne au titre du Fonds Social Européen (Axe 3 action 33 « lutte contre les discriminations »), l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances et la Région Bourgogne pour le financement des actions de communication, de formation du personnel chargé de développer le lieu d'accueil, d'une journée mondiale de lutte contre le racisme, de manifestations en direction du grand public, de l'anniversaire de l'AMACOD. Le coût total de ces projets est estimé à 71 500 € (y compris l'attribution d'une subvention à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or). Le reste du financement sera pris en charge par la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de confier à nouveau à la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or, la gestion du lieu d'accueil de l'Antenne Municipale de Lutte contre les Discriminations (AMACOD), pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;
- 2 - approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application;
- 4 - m'autoriser à solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville, notamment par l'Union Européenne au titre du Fonds Social Européen (Axe 3 action 33 « lutte contre les discriminations ») l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances et la Région Bourgogne pour le financement des actions de communication, de la formation du personnel du lieu d'accueil et de diverses manifestations .

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ